



Publié le 11/07/2023

COMMUNE DE SCHœLCHER

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2022 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2022

Recettes de fonctionnement	31 667 429,26) €
Dépenses de fonctionnement	- 30 069 603,43 €
Résultats de l'année 2022	1 597 825,83 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2022, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 3 122 481,02 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 820 324,98 € : hausse des dépenses de 953 399€.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 20 598 167,49 € pour l'année 2022. Elles étaient de 19 217 315 € en 2021 et de 19 140 913 € en 2020.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 4 235 411,51 €.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 257 723,67 €. Elles étaient de 209 350,77 € en 2021.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent essentiellement les indemnités versées dans le cadre de la RHI de Fond Batelière.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Variation
011	Charges à caractère général	2 169 082 €	3 122 481,02 €	+ 953 399 €
012	Charges de personnel	19 217 315,49 €	20 598 167,49 €	+ 1 380 852€
014	Atténuation de produits	884 969,00 €	291 158,85 €	-593 810 €
65	Autres charges de gestion courante	3 696 360,97 €	4 235 411,51 €	+ 539 051 €
66	Charges financières	209 350,77 €	257 723,67 €	+ 48 373 €
67	Charges exceptionnelles	279 675,02 €	119 029,80 €	-160 645 €
	Total des dépenses	26 578 553,04 €	29 018 772,34 €	+ 2 440 220 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de remboursements d'indemnités journalières sur rémunération du personnel pour un montant de 13 065,21 € en 2022 (7 212,76 € en 2021). Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 97 343,22 €
- De redevances et droits des services : 328 606,35 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 34,55 % (commune : 15,06% + département : 19,49%)

Taxe sur le foncier non bâti : 5,15 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 3,4 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
73 111 – Taxes foncières et d’habitation	8 353 999,00 €	9 009 705,00 €	9 381 512,00 €
Variation en pourcentage		+ 7,85 % / 2020	+ 4,13 % / 2021
Variation en valeur		+ 655 706 € / 2020	+ 371 807 € / 2021

Le chapitre 73 regroupe également : l’octroi de mer, les produits des jeux (casino et jeux en ligne), la taxe sur les passagers embarqués, la taxe sur l’électricité, la taxe sur les carburants et celle sur la publicité foncière.

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l’Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : - 47 798 € par rapport à 2021 soit un montant perçu de : 4 455 118 €.

Le chapitre 74 regroupe également les compensations fiscales, les subventions de l’État et des autres organismes (CTM, CAF).

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s’agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2022 est de 53 507,60 €.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s’élève à 143 482,12 €. Il correspond à une cession foncière, à des régularisations de rattachements sur exercices antérieurs, aux recouvrements effectués au titre de créances admises en non-valeur.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation entre 2021 et 2022
R002	Excédent de fonctionnement reporté	507 763,69 €		856 520,74 €	+ 856 520,74 €
013	Atténuation de charges	3 216,65 €	7 212,76 €	13 065,21 €	+ 5 852 €
70	Produits des services	141 410,76 €	283 473,98 €	425 949,57 €	+ 142 476 €
73	Impôts et taxes	20 950 585,57 €	22 224 167,56 €	24 488 350,33 €	+ 2 264 183 €
74	Dotations et participations	6 128 713,29 €	5 406 030,68 €	5 801 540,61 €	+ 395 510 €
75	Autres produits (dont loyers)	42 460,85 €	28 949,58 €	53 507,60 €	+ 24 558 €
77	Produits exceptionnels	561 075,08 €	69 511,73 €	143 482,12 €	+ 73 970 €

La section d’investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d’investissement pour l’année 2022

Recettes d’investissement	9 054 066,45 €
Dépenses d’investissement	- 6 577 429,03 €
Résultats de l’année 2022	2 476 637,42 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget 2023 : 4 202 531,75 €

c) Solde des restes à réaliser : - 2 026 500,00 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 1 359 565,98 € en 2022.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes et variables, auprès de l'AFD (Agence Française de développement), le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la CDC (Caisse des dépôts et consignation).

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 14 779 935,94 €.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

- Réalisation d'études pour les projets ;
- Travaux d'installation de la pépinière de production végétale ;
- Fin des travaux de réalisation de la digue pour l'APIT de Fond Lahaye ;
- Travaux pour la RHI de Fond Batelière ;
- Livraison d'équipements dédiés à l'opération école numérique (différentes écoles de la ville) ;
- Acquisition d'équipements pour la mise en place du télétravail ;
- Travaux de sécurisation et réhabilitation de l'éclairage des terrains de football ;
- Poursuite des travaux de rénovation de la piscine ;
- Travaux de rénovation de l'éclairage public (plan lumière) ;
- Travaux de proximité ;
- ...

Les recettes d'investissement :

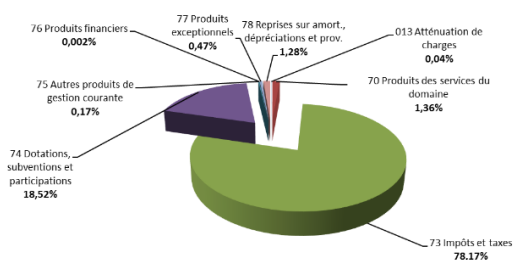
Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 9 054 066,45 €. Elles comprennent :

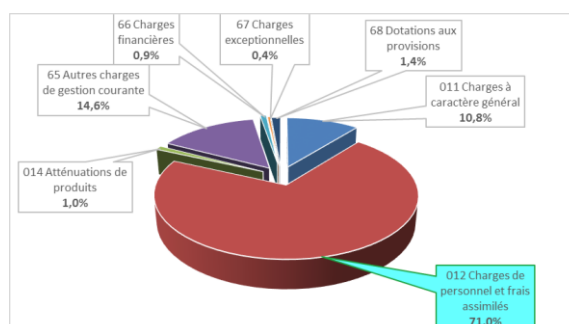
- **Les recettes réelles pour un montant de 8 003 235,36 €**
- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 2 614 640,73 € (chapitre 13) qui émanent principalement de l'État, de l'Europe, de la CTM, de la CACEM.
 - Du FCTVA pour 520 740,05€ ;
 - De la taxe d'aménagement pour 198 480,46 € ;
 - Du FRDE pour 277 374,12 €.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 1 050 831,09 €

III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

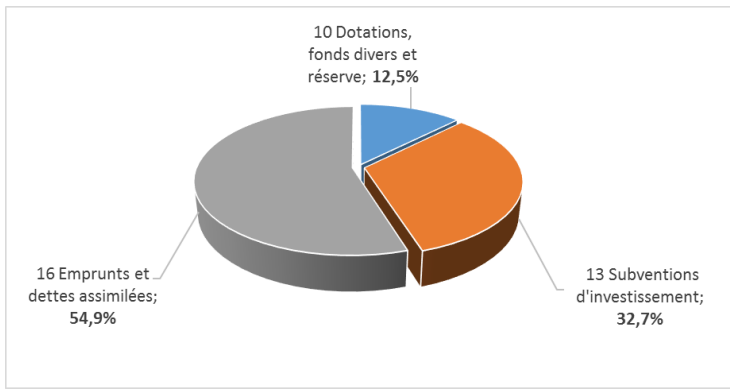
3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation



Représentation des recettes de fonctionnement



Représentation des dépenses de fonctionnement



Représentation des recettes d'investissement

Représentation des recettes d'investissement

